

# **PROCES - VERBAL**

**de la séance du Conseil communal de Renens  
du mercredi 21 février 2007  
à la Salle de Spectacles**

**6<sup>ème</sup> séance 2006-2007**



## Séance du mercredi 21 février 2007, 20 heures 15

### Présidence de M. Jacques Studer, président

**Le Président**, au nom du Bureau du Conseil, souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers à la sixième séance de l'année 2006-2007.

Conformément à l'art. 62 de notre règlement, il prie Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

*66 conseillères et conseillers ont répondu à l'appel.*

Sont excusé(e)s :

Mmes	MM.
Laura Della Vecchia	Christophe Kocher
Anne Giroud	Gildo Martinelli
Bastienne Joerchel Anhorn	Paul Mettraux
Rosana Joliat	Philippe Pache
Nathalie Kocher	Walter Siegrist
Rose-Marie Prêtre	André Von Gunten

*Absentes:* Mmes Rose-Marie Matti et Florence Widmer.

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**M. le Président** déclare la sixième séance ouverte. L'ordre du jour a été envoyé dans les délais. Il ouvre la discussion, puis la discussion n'étant pas demandée, elle est close. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2007.
2. Démission, assermentations.
3. Nomination à la commission des pétitions.
4. Communications de la Présidence.
5. Communications de la Municipalité.
6. Communications éventuelles de la Commission des finances.
7. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.
8. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre f du règlement du Conseil communal.

9. **Préavis N°10** : Modification de l'éclairage public de l'avenue des Baumettes  
Président rapporteur M. Pascal Ruschetta.
10. **Préavis N°11** : Crédit d'étude pour l'agrandissement, la transformation et la rénovation du site scolaire de Florissant  
Président rapporteur M. Jean-Pierre Rouyet.
11. **Préavis N°13** : Indemnité pour les frais de garde des enfants de moins de 12 ans révolus de membres du Conseil communal - Modification du Règlement du Conseil communal.  
Dépôt du préavis - Discussion préalable.
12. **Préavis No 14** - Création d'une Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire - Modification du Règlement du Conseil communal.  
Dépôt du préavis - Discussion préalable
13. Propositions individuelles et divers.

-----

## **1. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2007.**

Le Président ouvre la discussion sur le Procès-verbal de la séance du 25 janvier 2007. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité. Le président remercie Mme Sisto-Zoller, secrétaire du Conseil communal, pour son travail.

## **2. Démission, assermentations.**

Le **Président** lit la lettre de démission de Mme Yvonne Zürcher, du groupe Arc-en-ciel.

*"Monsieur le Président,*

*Comme je vous l'avais annoncé lors du dernier conseil, je vous confirme que j'ai décidé de mettre un terme à ma participation au Conseil communal, et ceci avec effet immédiat.*

*Un surplus de travail dans mon activité professionnelle, ainsi que de nouvelles charges familiales, m'ont amenées à prendre cette décision.*

*Pour moi, la charge de conseillère communale n'avait de sens que tant que j'avais le temps et l'énergie nécessaire pour m'engager dans les affaires communales. Je laisse donc ma place à une force jeune qui saura s'investir et défendre les idées chères à Arc-en-ciel.*

*A chacun merci pour tout ce que vous m'avez apporté durant ces quelques années passées au sein du conseil. Il est certain que je vais regretter toutes les amitiés et les contacts enrichissants que j'ai pu y trouver. Je tiens aussi à remercier les électeurs qui m'ont fait confiance et j'espère qu'ils comprendront ma décision.*

*A tous les membres de ce conseil, à la Municipalité, je souhaite d'avoir des débats passionnants, de savoir relever les défis qui vous attendent, avec sagesse, laissant place à des solutions novatrices et pourquoi pas à un brin de folie. Ceci pour permettre à Renens de rester une ville où il fait encore bon vivre.*

*En vous souhaitant, beaucoup de satisfaction dans votre tâche, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes meilleures salutations."*

Après cette lecture, il remercie Madame Zürcher pour tout ce qu'elle a apporté au Conseil pendant les années où elle y a siégé.

### **Assermentations**

Le Conseil communal procède à l'assermentation de Monsieur Pierre-Yves Saugy du groupe Arc en ciel en remplacement de Madame Yvonne Zürcher et de Monsieur Hubert Desboeufs du RCDR en remplacement de Monsieur Alexandre Goedecke

Le Président lit le serment:

*"Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.*

*Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer."*

Après la lecture du serment, les deux conseillers lèvent chacun la main droite et disent *je le promets*. Le Président les félicite, leur remet les documents attestant leur charge et les prie de prendre place dans les rangs de leurs partis respectifs.

### **3. Nomination à la Commission des pétitions**

Madame Yvonne Zürcher faisait partie de la commission des pétitions. Sa démission du Conseil a par conséquent entraîné sa démission de la dite commission.

Conformément à l'article 41 du règlement du Conseil, lorsqu'un siège devient vacant, il reste acquis au groupe politique auquel il avait été attribué. Le bureau du Conseil a reçu la candidature de Monsieur Pierre-Yves Saugy du Groupe Arc en Ciel.

Le Président ouvre la discussion sur cette candidature. La discussion n'est pas utilisée.

Au vote, M Saugy est nommé à l'unanimité. Le Président félicite Monsieur Saugy.

### **4. Communications de la Présidence.**

**Première communication:** Information du Commandant de la police cantonale Mr Lehmann

Comme les sept autres Présidents des Conseils communaux, le Président a reçu une copie du projet de prestations commun au huit communes du district de l'Ouest lausannois, rédigé par les services de Mr Lehmann.

Ce projet est en priorité adressé aux Syndics et aux Conseillères et aux Conseillers municipaux. Il est, pour nous représentants des législatifs, plus difficile à cerner, n'étant pas au courant des questions et des demandes adressées par nos exécutifs au commandant de la police cantonale.

Quel est le motif qui a poussé Monsieur Lehmann à adresser ce rapport sur l'organisation policière, aux Présidents des Conseils Communaux, alors que nos exécutifs étaient encore dans une phase de réflexion et de recherche d'informations? D'aucuns trouveront que cette façon de procéder manque d'élégance, d'autres trouveront que ce n'est que le juste reflet de notre démocratie participative.

Il n'en reste pas moins que, par souci de transparence, le Président se doit d'informer le Conseil qu'il a reçu un dossier qui détaille l'articulation possible des moyens et décrit les relations de partenariat entre les autorités communales et la nouvelle police régionale.

Cependant, le travail qui est présenté n'est pas totalement complet. En effet, selon la lettre d'accompagnement, il n'a pas été possible dans le délai imparti d'étudier dans le détail tous les aspects d'un éventuel partenariat qui reste à affiner si l'intention d'entrer en matière des communes concernées subsiste.

Le document et la lettre qui l'accompagne sont à disposition des Conseillères et Conseillers qui sont intéressés. Le Président n'en a reçu qu'un exemplaire qu'il pourrait, sur demande et avec l'accord de la Municipalité, photocopier avant de le leur transmettre.

**La discussion est ouverte sur ce point.**

**M. Jean-Marc Dupuis** (RCDR), est assez désappointé par ce courrier et la méthode. "Pourquoi ce courrier est-il adressé au Conseil communal, nous avons l'impression de nous faire manipuler par la police cantonale, qui essaye d'amener une proposition de contrat directement devant le Conseil, et ainsi opposer le Conseil à la Municipalité. Est-ce que la Municipalité a réagi à ce courrier et comment? Les huit communes se sont-elles concertées? La manœuvre du commandant de la police cantonale est une méconnaissance du fonctionnement politique?... On peut supposer que la police cantonale connaît bien les outils démocratiques, puisqu'elle vient de lancer une initiative, il s'agirait donc plutôt d'arrogance. Le Grand Conseil ayant rejeté la motion sur la police unique, il est temps d'avancer avec le projet régional. D'ailleurs, 24Heures d'aujourd'hui annonce le dépôt du préavis pour la police de l'Ouest lausannois. Il me semble que les réponses que nous attendons doivent figurer dans ce préavis et que le courrier de M. Lehmann doit être considéré comme caduc. Afin de mettre de l'eau au moulin du débat, ce serait bien d'avoir en annexe le projet du canton afin qu'on puisse avoir les éléments de comparaison."

**M. Oliver Golaz, Municipal** (Direction de la Sécurité publique) répond que la Municipalité a réagi au contrat de prestation envoyé au Président du Conseil communal par le biais du BI (Bureau intermunicipal) et les Syndics ont écrit au Commandant de la police cantonale, et au Conseiller d'Etat. Il a quelques remarques et constatations à faire:

- "Ce contrat de prestations, finalement, c'était une bonne chose de le demander, nous avons ainsi un point de comparaison, qui nous a renforcées, nous les huit communes, dans l'idée que la création d'une structure régionale était la meilleure des choses.
- Ce contrat de prestations aurait dû rester au niveau des Municipalités et pas transmis à ce stade au Conseil communal, via le président. C'est un peu comme si je transmettais au Conseil communal un préavis avant son adoption par la Municipalité.
- Aucune volonté de rétention d'information de la part des huit communes. Nous devons prendre le temps nécessaire d'analyser en profondeur. Le document nous a été remis à la Conférence des municipaux de police à la fin de l'année 2006, il a fait l'objet d'une analyse fine et approfondie.
- S'agissant de notre préavis, il est en phase finale d'élaboration mais doit encore être formellement accepté par les Municipalités. Il sera transmis aux Conseils communaux de toutes les communes dès que possible. Il faut savoir que c'est 8 communes qui doivent l'adopter et que ces 8 communes n'ont pas le même rythme dans les séances communales. A Renens, il sera transmis en principe au Conseil communal du 29 mars. Une séance d'information aux commissions est prévue au mois d'avril. Je vous transmettrai la date exacte le plus rapidement possible. La votation par le Conseil communal devrait avoir lieu lors de la séance du mois de juin ou du mois de juillet.

De plus, il est bien clair que je suis prêt à rencontrer la commission de la CARIC (commission des affaires régionales et intercommunales) en compagnie du Commandant Christian Séchaud à la date qu'il vous conviendra. Il suffit de nous le demander."

**La parole n'étant plus demandée, la discussion est close sur ce point.**

### **Dépôt d'interpellations et postulats.**

Postulat de M. Olivier Barraud, qui sera développé au point 13 de notre ordre du jour: "L'Ouest lausannois, horizon 2011, collaborations intercommunales et fusion de communes."

### **5. Communications de la Municipalité.**

Nous avons reçu des communications écrites de la Municipalité. Cette dernière a-t-elle d'autres informations à nous communiquer?

**Mme Marianne Huguenin, syndique**, annonce trois informations orales, de Mmes Maystre, Romano et elle-même.

Au sujet du PALM (projet d'agglomération Lausanne-Morges), les conseillers communaux ont trouvé sur leur table un résumé, qui fait suite à l'information offerte à tous les conseillers communaux de l'Ouest lausannois dans cette salle en automne 2006. Demain va être un grand jour pour le PALM. Ce jeudi 22 février va voir un premier aboutissement de la démarche du projet de l'agglomération Lausanne-Morges avec la signature d'une convention pour la mise en œuvre commune de projets d'agglomération. Vont signer cette convention les 27 municipalités de l'agglomération, qui ont été représentées dans cette démarche par leur schéma directeur spécifique, pour nous le DSOL (Schéma directeur de l'Ouest lausannois); vont la signer également les deux associations régionales concernées, Lausanne-région et l'Association des Communes de la région morgienne, et le Canton. Par cette signature, les Municipalités marquent symboliquement leur volonté politique d'aller de l'avant, ensemble dans ce projet. C'est une étape cruciale pour la réalisation de projets concrets dans l'agglomération, puisqu'elle, et elle seule, permettront un accès au Fonds de la Confédération en faveur du trafic d'agglomération, et aux 3,5 milliards qui vont être distribués dans toute la Suisse dans sa deuxième étape. La signature du PALM va permettre de démarrer les études sur les premiers projets (souhaitons-le!), et permettre de voir à l'horizon 2011-2015 (souhaitons-le!) un tram Lutry-Bussigny et une gare de Renens rénovée, ceci avec l'aide de la Confédération.

**Mme Myriam Romano, Municipale** (Service Culture-Jeunesse-Sports) présente la saison de spectacles 2007, et le petit carnet de notes que les conseillers ont reçu sur leur table. Ceux qui ont participé à l'apéritif culturel en ont eu la primeur. La Commune organise 5 spectacles (le premier a lieu demain soir), pour lesquels on peut souscrire un abonnement, avec un tarif réduit pour les jeunes jusqu'à 25 ans.

**Mme Tinetta Maystre, Municipale** (Urbanisme) informe au sujet du Plan de Quartier 39 (place du Marché), que le Canton a transmis l'autorisation de mise à l'enquête. Celle-ci sera publiée dans la FAO (Feuille des Avis Officiels) le 6 mars et aura lieu jusqu'au 5 avril. Les membres du Conseil communal sont invités au vernissage de cette mise à l'enquête le jeudi 8 mars à 18h00 au Centre technique communal. La Municipalité met sur pied une soirée d'information ouverte à tous le 14 mars prochain à 20h00 ici à la salle de spectacle, elle tiendra un stand d'information sur la place du marché de 10 à 12h00 le samedi 17 mars. Elle se tient à disposition les samedis 10, 24 et 31 mars de 10 à 12h00 au Centre technique communal.

## Discussion sur les communications de la Municipalité

**M. Jean-Marc Reymond** (Arc-en-ciel) au sujet des communications écrites, désire avoir quelques précisions au sujet de l'abonnement d'hébergement du site informatique: l'informatique de Renens va-t-elle disparaître de nos locaux?

**M. Jean-François Clément, Municipal** répondra à la prochaine séance.

**M. Daniel Rohrbach** (PSR) remercie la Municipalité et félicite la direction des finances pour la réponse très complète déposée au nom du Parti socialiste de Renens en décembre 2006, intitulée *Combien sommes-nous?* La direction des finances m'a également invité dans ses bureaux et m'a donné des explications orales. Il y a 900 personnes à Renens qui sont inscrites en résidence secondaire; après analyse, 444 seraient susceptibles d'y avoir leur domicile fiscal. Cela veut dire que dans le tableau transmis par la Direction des finances, où on voit apparaître 224 étudiants sur les 444, une partie de ceux-ci ne sont pas, ou ne sont plus étudiants et seraient donc susceptibles d'être des contribuables. Ces personnes (les 444) ont reçu un questionnaire très complet de plusieurs pages, élaboré par l'ACI (Administration cantonale des impôts), que j'ai eu l'occasion de voir. Les questions posées vont du nombre de visites à leur petite amie, du lieu où ils se voient, jusqu'à leur moyen de transport utilisé depuis leur travail pour rentrer le soir chez eux, etc. Ce questionnaire permet ainsi de déceler, par recoupement avec leur déclaration fiscale, ceux qui déclarent rentrer tous les jours à Saxon, alors qu'ils dorment en fait à Verdeaux. Tout ce travail de tri, qui a déjà été fait, ainsi que le traitement des réponses ont et vont encore occasionner un surplus de travail ponctuel à notre administration, et j'aimerais remercier encore ici tous les intervenants. Mais une fois cette mise à jour effectuée, le système mis en place par la direction des finances agira de manière dynamique et le surplus de travail occasionné devrait rester acceptable. Selon moi, les résultats de cette enquête devraient nous ramener facilement entre 100 et 150 contribuables supplémentaires pour Renens. A 2'700.- francs en moyenne d'impôts communaux par contribuable (c'est la moyenne actuelle), cette action nous rapporterait entre 270 et 400 mille francs par an, soit environ la moitié de ce que coûterait la gratuité des transports publics pour les jeunes de moins de 20 ans. La Municipalité nous dit également qu'elle informera le Conseil communal sur le résultat de cette action. Malheureusement, la mesure ne sera visible qu'en 2009, après la taxation de 2008, puisque c'est le 1<sup>er</sup> janvier qui est la date déterminante pour la déclaration fiscale. Par contre, les effets apparaîtront rapidement sur les comptes, car les acomptes futurs à percevoir auprès des contribuables seront acquis à Renens, et ce dès leur changement de domicile. J'aurais encore un **vœu**, c'est que le nombre d'habitants déclarés en résidence secondaire et le nombre de questionnaires envoyés chaque année nous soient communiqués à travers le rapport de gestion de la Municipalité, et ceci systématiquement. Ces indicateurs seraient, j'en suis persuadé, utiles à bien des conseils communaux et pourraient nous servir de tableau de bord. Bien entendu, j'accepte la réponse de la Municipalité.

**M. Olivier Barraud** (RCDR) remercie la Municipalité pour la réponse donnée à la motion Myriam Romano. Le groupe socialiste, satisfait de la solution trouvée et accepte la réponse.

**M. Jean-Pierre Rouyet** (Fourmi rouge) est frappé de la réponse au vœu déposé par Mme Florence Widmer au sujet de l'affichage sauvage. Bien sûr, il faut dénoncer les cas d'affichage sauvage, vous parlez de les réprimer aussi... Je me pose la question: y a-t-il suffisamment d'affichages publics à disposition, car si l'affichage sauvage est utilisé, c'est peut-être que les cônes d'affichage ne sont pas très pratiques, et surtout qu'ils sont peu nombreux. J'émet à mon tour un autre **vœu**, c'est que la Municipalité envisage de créer d'autres lieux d'affichage public libre.



**Mme Marianne Huguenin, syndique**, annonce que la Municipalité entend les vœux et y répondra la prochaine fois.

**La parole n'est plus demandée, la discussion sur les communications de la Municipalité est close.**

## **6. Communications éventuelles de la Commission des finances.**

Deux points à l'ordre du jour de la Commission des Finances : une communication de Madame Martine Heiniger ainsi que le « menu » du Conseil Communal.

### **Communication de Madame la Cheffe de Service Martine Heiniger concernant un dépassement de crédit de compétence municipale**

En 2005, la Municipalité et les CFF décidaient de rafraîchir et réparer le passage sous-voies de la gare de Renens. Les frais y relatif se partageant en fonction du territoire. Toute la partie sous la Route de Lausanne ainsi que la rampe d'accès de la Rue de la Mèbre étant à charge de la Commune. Il est ici bon de rappeler que la compétence de la Municipalité est de Frs. 50'000. -- sans passer devant le Conseil Communal (selon le préavis 1). La facture finale se monte à Frs. 53'245.10. --, dépassant ainsi de Frs. 3'245.10. -- la compétence municipale et requiert donc un vote de la Commission des Finances. En analysant précisément les raisons de ce dépassement, la Commission des Finances constate que la régie fédérale a respecté le plafond de Frs. 50'000. -- sans tenir compte de la TVA dans l'établissement de son devis de travaux. La TVA est donc la seule raison de ce dépassement. La Commission des Finances accepte à l'unanimité ce dépassement de crédit de compétence municipale.

### **Préavis 13 émanant de la motion de Madame la Conseillère Communale Karine Clerc-Ulloa et Préavis 14 émanant de la motion de Monsieur le Conseiller Communal Olivier Barraud**

La Commission des Finances regrette que ces deux préavis ne soient pas dotés d'une estimation chiffrée des coûts induits (frais de garde annuels moyen pour le préavis 13, coût de fonctionnement de la Commission d'urbanisme pour le préavis 14), il lui paraît évident que – même si les sommes ne sont pas significatives – les deux propositions, si elles sont acceptées par le Conseil Communal, engendreront des coûts.

La Commission des Finances ne se prononce donc pas sur les incidences financières de ces deux préavis.

**La discussion n'est pas utilisée.**

## **7. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.**

**Mme Anne Holenweg** . remercie M. Golaz des précisions qu'il a données par rapport à la police.

- Première remarque: préavis 11: La CARIC salue l'excellente solution qui a été trouvée avec Prilly, pour accueillir dans ses locaux disponibles à proximité, les élèves de Florissant pendant la durée des travaux. La CARIC souhaite que de telles solutions deviennent la règle, que l'échange soit réciproque dans les communes de l'Ouest.
- Deuxième remarque: en ce qui concerne la police, merci à M. Golaz de sa proposition que nous acceptons bien volontiers. Le sous-groupe "sécurité" de la CARIC travaille depuis

plusieurs mois sur ce dossier police; il est intéressé à avoir toutes les informations possibles avant que ce dossier n'arrive en mains des conseillers communaux, entre autres le document transmis au président du Conseil communal.

- D'une manière plus générale, la CARIC a un déficit d'informations sur les dossiers intercommunaux qu'elle sait nombreux et complexes, gérés par la Municipalité, et elle serait heureuse d'avoir une entrevue avec une délégation de la Municipalité pour pouvoir connaître un peu mieux les dossiers qui requièrent son attention, et qui requerront bientôt celle du Conseil sur tel ou tel sujet, particulièrement la sécurité sociale, le CMS, les écoles (on parle d'un éventuel gymnase de l'Ouest).

**Mme Marianne Huguenin, syndique:** La Municipalité accepte votre proposition et on prendra soit in corpore, soit une délégation, pour évoquer tous les sujets intercommunaux, et effectivement cela vaudra la peine de les prendre systématiquement. Cela améliorera votre information et l'efficacité de l'ensemble de l'exécutif et du législatif.

#### **8. Rapport(s) éventuel(s) des membres des Conseils intercommunaux – art. 40, lettre f) du Règlement du Conseil communal.**

Pas de rapport.

#### **9. Préavis No 10 – Modification de l'éclairage public de l'avenue des Baumettes. M. Pascal Ruschetta, président-rapporteur.**

La commission chargée d'étudier le préavis No 10 s'est réunie le lundi 30 janvier à 20h00, à la salle de conférence du CACIB. Elle était composée de Mesdames Nicole **Haas Torriani**, Gisèle **Martin**, Messieurs Cédric **Depoisier**, Pascal **Waeber**, Jean-Marc **Reymond**, Reza **Safai**, Thierry **Oppikofer** et Pascal **Ruschetta**, président-rapporteur. Sont également présents, Monsieur Michel **Perreten**, Municipal, Madame **Heiniger**, Cheffe de service au CTC, et Monsieur **Cartier** du CTC. Monsieur Jean-François **Clément**, Municipal, est excusé.

Immédiatement la parole est donnée à **Monsieur Perreten** pour une présentation du sujet avec quelques précisions: Dans la situation actuelle, les 40 luminaires sont équipés de 12 ampoules de 250W et 28 ampoules de 125W. Le rabaissement des pieds permettra de les remplacer par des ampoules de 150 et 100W. En mettant des ampoules de 150W partout, l'économie d'énergie permettrait une baisse de charge d'env. 315.- par année, des ampoules de 100W une baisse de charge de env. 1575.- par année. Il s'agira donc d'une installation mixte de 100 et 150W, qui pourra être adaptée en tout temps par un simple changement d'ampoule. L'énergie dépensée pour l'éclairage public est calculée en fonction du nombre de points d'éclairage, de la puissance des ampoules et de la durée d'éclairage. L'économie d'énergie réalisée après le changement d'installation sera ainsi immédiatement répercutée sur la facture d'électricité.

Il est impératif de changer totalement les mâts, car les raccourcir et réviser totalement coûterait plus cher ; de plus, leurs pieds sont rouillés et la sécurité n'est ainsi plus garantie.

**Question :** La possibilité d'un éclairage avec des panneaux solaires a-t-elle été envisagée ?

**M. Cartier :** Sur ce site, cela paraît peu pratique, des panneaux fixés sur les mâts seraient à l'ombre des arbres. D'autre part, ce type d'installation est à sa connaissance inexistant ou très peu répandu.

**M. Perreten :** La question peut être étudiée à l'avenir, quant à sa faisabilité, tout en tenant compte du site.

Nous nous rendons ensuite sur place, deux modèles y sont actuellement à l'essai. L'un avec une ampoule blanche de la maison Alura et celui proposé dans le préavis de A+G Schröder avec une ampoule orangée.

Retour dans la salle afin de poser quelques dernières questions, lesquelles nous donnent les informations complémentaires suivantes :

Les arbres qui ornent l'avenue des Baumettes vivent généralement entre 80 et 100 ans et sont en bonne santé. Ils devraient vivre encore au moins 50 ans.

L'entretien et le renouvellement de ce type d'installation se fait généralement au gré des travaux dans les différents secteurs de la commune. En cas de création d'un chemin privé, les nouveaux propriétaires paient l'installation de base, et la commune se charge ensuite de son entretien et renouvellement.

Les mâts existants seront démontés et recyclés avec tri des différents matériaux. Pour terminer avec quelques chiffres : les lampes de nouvelle génération comme celle installées ici couvrent actuellement environ 61% de l'éclairage public de la commune, les coûts de fonctionnement (électricité) sur l'ensemble de la commune est de 11'380.- par mois. Les ampoules ont une durée de vie de 3-5 ans.

Après le départ de Mme Heiniger, MM Perreten et Cartier, la discussion est ouverte avec un tour de table. Chacun montre une certaine satisfaction pour les informations obtenues, notamment concernant les répercussions financières de l'économie d'énergie qui sera faite avec ces nouveaux luminaires. Nous passons au vote, c'est à l'unanimité que le préavis No10, tel que présenté est accepté par la commission.

Le **Président** ouvre la discussion, qui n'est pas utilisée.

**M. Ruschetta** lit les conclusions du préavis

## C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 10 de la Municipalité, du 21 décembre 2006,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. **Autorise** la Municipalité à modifier l'éclairage public de l'avenue des Baumettes.

2. **Alloue**, à cet effet, à la Municipalité un crédit de Fr. 150'000. -- TTC.  
Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif section 3711 – "Bureau technique". La dépense sera comptabilisée dans le compte par nature 5010 "Mobilier, machines et véhicules", plus précisément dans le compte No 3711.5010.317 "Baumettes - modification éclairage public".

Cette dépense sera amortie selon l'article 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1er janvier 1990) sur la comptabilité des communes, en 30 ans.

**Au vote, les conclusions de ce préavis sont adoptées à l'unanimité, avec deux abstentions.**

## **10. Préavis No 11 - Crédit d'étude pour l'agrandissement, la transformation et la rénovation du site scolaire de Florissant.**

**M. Jean-Pierre Rouyet, président rapporteur**

La commission chargée d'étudier le préavis précité s'est réunie au complet le 29 janvier 2007 au Collège de Florissant. Elle était composée de Mesdames Tamara Andrade, Elodie Golaz, Armande Reymond et Catheline Reymond, ainsi que de Messieurs Christophe Kocher, Pascal Montemari, Eugène Roscigno et Jean-Pierre Rouyet, président rapporteur.

Trois membres de la Municipalité étaient présents : Mmes Tinetta Maystre et Myriam Romano, ainsi que M. Jean-François Clément. Ils étaient accompagnés de Mme Heiniger, de Messieurs Tauxe, Hofstetter et Bourgeois, ainsi que de trois personnes représentant le bureau Galletti – Matter & Dittling – Péléraux, auteurs du projet lauréat. La commission remercie toutes ces personnes pour leur disponibilité et pour les réponses qu'elles ont apportées aux questions des commissaires.

**Introduction et contexte:** Après les présentations d'usage, Myriam Romano rappelle le contexte et l'historique de ce projet. En résumé : la vétusté du site scolaire de Florissant, le concours d'architecture organisé en 2003 par la Municipalité de l'époque, l'attribution par un jury du premier prix au bureau lausannois Galletti – Matter & Dittling – Péléraux, la réduction, opérée en 2004, du programme des travaux projetés pour en limiter les coûts au strict minimum, le refus du préavis résultant (préavis n° 42 de la législature précédente) par le Conseil communal le 26 mai 2005.

Ce refus était dû principalement à la faible valeur ajoutée prévue (notamment le maintien de la surface des classes en dessous de la norme en vigueur), mis en rapport avec un montant conséquent à investir.

En automne 2006, la Municipalité a décidé de reprendre l'étude de ce dossier en priorité haute, suite à l'opportunité de pouvoir utiliser des pavillons scolaires de la commune de Prilly, situés « En Corminjoz », non loin du site de Florissant. Tous les élèves de Florissant pourraient y être déplacés durant la période des travaux.

Dès lors, le bureau d'étude lauréat du concours a été chargé de reprendre l'étude de la rénovation du site de Florissant dans une optique d'agrandissement des classes à 80 m<sup>2</sup> afin qu'elles soient conformes au règlement cantonal sur les constructions scolaires. La reprise de l'étude tient compte également des besoins actuels en locaux scolaires, réévalués récemment en fonction du rajeunissement de la population constaté dans cette zone de recrutement et des données du Service de la Population jusqu'en 2010.

Tinetta Maystre enchaîne sur les aspects techniques du projet qui sont décrits en détail dans le préavis. Elle rappelle que celui-ci est une demande d'un crédit d'étude de Fr. 693'000.-, ainsi qu'une demande de location du pavillon scolaire de Corminjoz à la commune de Prilly entre juillet 2007 et octobre 2008 pour un montant de Fr. 125'000.-. Un second préavis sera présenté avant la fin du semestre, pour obtenir le crédit des travaux proprement dits.

L'agrandissement prévu apporte au site scolaire de Florissant une réelle valeur ajoutée, bien plus grande que dans le projet précédent. Le crédit d'étude est certes plus élevé, mais le rapport qualité / prix est meilleur.

La parole est donnée à l'un des représentants du bureau d'étude. Il décrit succinctement les quatre variantes étudiées et présente plus en détail la variante B retenue, intitulée « Surélévation et restructuration du collège ». Celle-ci consiste principalement en :

- Une restructuration intérieure de la partition des salles de classes sur les trois niveaux actuels (deux étages sur rez-de-chaussée) avec agrandissement des salles à 80 m<sup>2</sup>.
- La construction d'un nouvel étage en attique comprenant quatre nouvelles salles.

- La construction d'une nouvelle cage d'escalier desservant les quatre étages, permettant de satisfaire aux exigences de protection contre les incendies.
- L'intégration d'un ascenseur offrant un accès aux handicapés.
- Une rénovation conséquente du bâtiment et de la salle de gymnastique au niveau des murs, sols et toitures, des menuiseries, de la lumière et énergie, et des installations techniques (électriques, éclairages, chauffage, sanitaires).

Par rapport aux autres variantes, la variante B est la meilleure, car :

- Elle respecte le plan de quartier actuel, l'agrandissement s'inscrivant dans le périmètre constructible.
- Elle permet des synergies au niveau de la rénovation de la toiture (la toiture du collège actuel devait de tout façon être refaite).
- Elle permet à moindre coût de remplir les exigences de protection contre les incendies.
- Elle préserve la surface au sol des parties non construites, notamment le préau de récréation.
- Elle respecte les principes du développement durable (en résumé : rénover plutôt démolir et reconstruire). Sur ce dernier point, le bureau d'étude annonce une économie de 20 à 25% par rapport à une solution de démolition-reconstruction.

L'importance des travaux rend l'enseignement impraticable durant la période de travaux, d'où la nécessité de déménager les classes dès la fin de l'année scolaire en cours et de déplacer les élèves entre la rentrée d'août 2007 et la rentrée des vacances d'automne 2008.

### **Questions / réponses**

Plusieurs questions sont posées par les commissaires. Elles sont regroupées ci-dessous selon trois aspects :

couverture des besoins scolaires

aspects techniques

aspects financiers et calendrier des travaux.

#### **Couverture des besoins scolaires**

Le tableau de la page 7 du préavis montre une évolution satisfaisante entre la situation actuelle et future au niveau des surfaces d'enseignement. Un commissaire s'inquiète cependant de la disparition de la cuisine et de l'appartement du concierge. Qu'en est-il ?

Réponse : Les activités de cuisine seront organisées au collège du Léman, mieux équipé. Quant à l'appartement du concierge, il disparaît effectivement. La commune appuiera le concierge dans la recherche d'un nouvel appartement situé dans les environs. Il faut noter que le concierge aurait dû de toute façon déménager durant la période des travaux.

La question de la disparition de la salle de modelage est également soulevée. Le directeur des écoles précise qu'il n'y a qu'une salle de modelage à Renens et que, par conséquent, elle ne sert pas seulement aux élèves de Florissant. Cette salle est située à Florissant, car il n'y avait pas de place ailleurs. Mais idéalement, elle devra être mieux centrée, par exemple au collège des Pépinières ou au collège du 24 Janvier, dans lequel elle se trouvait à l'origine.

Un autre point concerne le pavillon scolaire de Florissant. Un commissaire s'étonne qu'il ne soit pas pris en compte dans ce projet d'étude.

Réponse : dans un premier temps ce pavillon sera conservé. La logique voudrait qu'on puisse le désaffecter sans devoir le remplacer ! Mais ce n'est pas le moment. Nous en avons actuellement

besoin. Après les travaux, il pourra être encore utilisé comme salle de dégagement ou, par exemple, pour des cours de langages. La décision sur le pavillon interviendra plus tard, en 2009.

Le préau de récréation fait aussi l'objet d'une question. Satisfera-t-il toujours aux normes à la suite de l'agrandissement ? La réponse est oui, notamment grâce au choix de la variante B qui n'a pas d'emprise sur le préau.

La dimension de la salle de gymnastique est aussi évoquée. Est-elle adéquate, compte tenu du fait que peu de salles de gym rennaises possèdent de bonnes dimensions pour les jeux d'équipes ?

Réponse : La salle de gym de Florissant sera rénovée, mais non transformée. Tinetta Maystre précise qu'on ne peut pas équiper tous les collèges d'une salle de gym de grande dimension pour des raisons de coûts. « Le meilleur endroit pour pratiquer les jeux d'équipes est la salle du collège du Léman ».

### **Aspects techniques**

Une première question concerne l'augmentation de la surface des locaux. Pourquoi ne l'avoir pas gagné par un avancement de la façade ?

Réponse : Avec une avancée de la façade, nous serions sortis du périmètre prévu par le plan de quartier actuel. Il aurait alors fallu modifier le plan de quartier ou déroger. De plus, il aurait fallu refaire le concours, car la solution choisie par le jury est le projet du bureau d'étude ci-présent et que ce projet ne prévoit pas d'avancée de la façade.

Une deuxième question concerne la possibilité d'installer des capteurs photovoltaïques en toiture.

En réponse, le bureau d'étude précise que cela n'est pas prévu pour l'instant, mais que l'installation de capteurs serait tout à fait possible en fonction de la politique énergétique de la commune.

La question de la carbonatation du béton des façades est aussi abordée. Le bureau d'étude précise que l'effet de carbonatation se produit lorsque le béton devient acide sous l'effet de certains gaz provoqués par la pollution de l'air (CO, SO<sub>2</sub>, etc.). Les fers à béton s'oxydent alors et font gonfler, puis sauter le béton. Dans le présent projet, cet effet sera minimisé par l'isolation thermique prévue en façade et par la protection assurée par le bardage ventilé. Auparavant, certaines parties carbonatées devront être traitées.

Finalement, une question est posée au sujet de l'amiante. Cette substance dangereuse est-elle présente dans le bâtiment ? Une étude approfondie est-elle envisagée pour rechercher l'amiante ? Ce point est extrêmement important, car si de l'amiante est présente, il faut mettre en place des mesures très strictes pour procéder aux travaux d'enlèvement en toute sécurité.

Le bureau d'étude répond qu'il n'y a probablement pas d'amiante au site de Florissant. Tout au plus pourrait-on en trouver dans le local de chaufferie. Le bureau assure que toutes les mesures nécessaires seront prises le cas échéant.

Une commissaire insiste pour que ce point soit pris très au sérieux et demande à ce qu'un diagnostic sur l'amiante soit fait dans le cadre de cette étude. Il vaut mieux éviter toute mauvaise surprise au moment des travaux. Si le diagnostic s'avérait positif, il faudrait en tenir compte dans le préavis de construction au niveau du coût et du timing afin que toutes les mesures nécessaires soient prises sur la sécurité des travaux.

La promesse est faite qu'un diagnostic sur l'amiante sera effectué.

### **Aspects financiers et calendrier des travaux**

« Comment arrive-t-on au montant de Fr. 693'000.- pour ce crédit d'étude et quel est le coût estimé des travaux ? » demande un commissaire.

Le bureau d'étude répond que le coût final est estimé entre 8 et 9 millions de francs. La méthode utilisée pour l'estimation est la même que lors du concours de 2003, avec ensuite une adaptation des coûts pour la période 2003 -2007. L'estimation est faite selon la méthode de « KBOB », une commission qui regroupe les maîtres d'ouvrage de travaux publics.

Une autre question concerne le pourcent culturel. Un pourcent est-il prévu sur ce projet d'agrandissement et de rénovation, par exemple pour orner le site d'une œuvre d'art ?

La Municipalité répond que ce point sera envisagé, mais que la décision interviendra ultérieurement.

Finalement, un commissaire se préoccupe des risques encourus par ce projet au niveau du planning. Les travaux ne peuvent commencer avant la fin juin 2007 et doivent impérativement être terminés avant le 31 octobre 2008. Ce planning est très serré tant pour l'étude que pour les travaux eux-mêmes. De plus, il faut de l'information aux parents des élèves déplacés.

La Municipalité reconnaît que le planning est serré et qu'une grande attention sera apportée à ce projet pour limiter les risques de dérapage. « Nous n'avons pas choix, si l'on veut profiter des pavillons scolaires de Corminjoz ».

M. Tauxe assure que l'information aux parents sera faite à temps.

### **Discussions de la commission**

Après avoir pris congé des membres de la Municipalité et des personnes invitées, la commission délibère.

Le tour de table fait ressortir que les commissaires sont globalement très satisfaits de ce projet. Il est bien ficelé et permet à la fois une rénovation et un agrandissement du site scolaire. Les classes, plus grandes satisferont aux normes actuelles. « C'est l'eau et le vin, par rapport au préavis précédent ». Par ailleurs, l'opportunité d'utiliser les pavillons scolaires de Corminjoz est vraiment à prendre. Le bureau d'étude a une bonne renommée : référence est faite à la réalisation du collège de la Charrière.

Deux regrets sont exprimés au passage : l'absence de toilettes sur l'étage supplémentaire et le fait que les pavillons de Florissant ne soient pas inclus dans le projet. En ce qui concerne les toilettes, la commission relève toutefois que les élèves qui occuperont les classes de l'étage supplémentaire seront du niveau « cycle primaire 2 (CYP2) » et que c'est n'est pas le bout du monde de descendre d'un étage pour se rendre aux toilettes. Quant aux pavillons, la commission admet qu'il s'agit d'un autre projet à envisager après l'agrandissement et la rénovation du site principal.

L'espoir est formulé que le diagnostic sur l'amiante s'avère négatif. Dans le cas contraire, cela pourrait augmenter les coûts de réalisation et retarder les travaux.

Au vote final, la commission se prononce à l'unanimité POUR le préavis.

En conséquence, la commission propose au Conseil d'accepter les conclusions du préavis tel qu'il est proposé."

Le **Président** ouvre la discussion. Elle n'est pas utilisée

M. Jean-Pierre Rouyet lit les conclusions du préavis

## CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 11 de la Municipalité du 15 janvier 2007,

Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. AUTORISE la Municipalité à faire entreprendre une étude pour l'agrandissement, la transformation et la rénovation du collège de Florissant et la rénovation de sa salle de gymnastique.
2. ACCORDE à cet effet, à la Municipalité, un crédit d'étude de Fr. 693'000.- TTC pour l'agrandissement, la transformation et la rénovation du site scolaire de Florissant.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif section N° 3520 – Collège de Florissant – Compte par nature N° 5030 – Bâtiments et constructions, plus précisément dans le compte 241 – Florissant – rénovation et transformation - et sera amortie en 30 ans, selon l'art. 17 lettre b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1er janvier 1990) sur la comptabilité des communes.

3. AUTORISE la Municipalité à louer pendant 15 mois, soit de juillet 2007 à octobre 2008, le pavillon de Corminjoz situé sur la commune de Prilly pour un montant de Fr. 125'000. --. Ce montant sera comptabilisé dans la section 3592 – Pavillon scolaire de Corminjoz – compte par nature 3161 – Loyer. Le montant concernant l'année 2007 ne figure pas au budget 2007.

**Au vote, les conclusions de ce préavis sont adoptées à l'unanimité, avec une abstention.**

### **11. Préavis N° 13: Indemnité pour les frais de garde des enfants de moins de 12 ans révolus de membres du Conseil communal - Modification du Règlement du Conseil communal.** **Dépôt du préavis – Discussion préalable.**

**Mme Karine Clerc Ulloa** (Fourmi rouge) propose aux membres de la commission qu'ils se retrouvent à la fin du Conseil pour éventuellement siéger ce soir.

Nomination de la commission:

Du groupe Les Verts: Thierry Oppikofer

Du groupe RCDR: Elodie Golaz et André Von Gunten

Du groupe Arc-en-ciel: Armande Reymond

Du groupe PSR: Line Rouyet et Michele Scala

Du groupe Fourmi rouge: Marta Pinto et Karine Clerc Ulloa



**12. Préavis N° 14: Création d'une Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire -  
Modification du Règlement du Conseil communal.**  
**Dépôt du préavis – Discussion préalable**

**M. Daniel Rohrbach** (PSR) propose également que la commission se réunisse après la séance.

Nomination de la commission:

Du groupe Les Verts : Raymond Gauthier

Du groupe RCDR: Philippe Pache et Roland Divorne

Du groupe Arc-en-ciel: Pierre-Yves Saugy

Du groupe PSR: Daniel Rohrbach et Olivier Barraud

Du groupe Fourmi rouge: Nicolas Freymond et Ali Hemma Devries

**13. Propositions individuelles et divers.**

**M. Olivier Barraud** (PSR), **Postulat "Ouest lausannois, horizon 2011"** : La commune de Renens passe à l'offensive en engageant un délégué jeunesse. Cette décision est réjouissante, tant il est vrai que l'on doit se montrer proactifs dans ce domaine. Imaginons maintenant notre délégué jeunesse à la gare de Renens, en train de nouer des contacts avec une équipe de jeunes. Diantre! Les jeunes se déplacent de cent mètres, et se retrouvent maintenant à Chavannes euh non à Ecublens. Notre délégué va-t-il arrêter de faire son travail? Logiquement, non. Dans ce cas, est-il normal que les Renonais paient l'entier de la facture? Financièrement équitables, non institutions communales?

Fin 2006, une missive est envoyée par le canton à toutes les communes concernant l'introduction d'une taxe sur la consommation d'électricité visant à développer des énergies renouvelables. Indépendamment du fond, que se passe-t-il avec ce courrier dans l'Ouest lausannois? Sept secrétaires municipaux le reçoivent et le préparent pour qu'il soit traité dans les Municipalités. Cela représente concrètement quarante-neuf élus qui planchent en séance de "Muni" afin de prendre une décision. Chacune de ces décisions sera présentée et débattue dans les organes législatifs par un total de 560 Conseillères et Conseillers communaux! Tout cela pour aboutir à des traitements différents entre les communes au sein du même district, donc à des inégalités. Efficaces, nos institutions communales?

Alain, 12 ans, habite le quartier de Préfaully à Renens. A deux pas de chez lui, il y a le collège de la Concorde. Malheureusement, il ne pourra pas y aller ou alors à grande peine car cette école est sur le territoire de Chavannes! Notre élève doit obligatoirement se rendre au collège du Léman. On peut donc se retrouver avec des classes dépassant le nombre d'élèves préconisé par le canton à Renens alors qu'il y aurait un sous-effectif dans une commune voisine. Rationnelles, nos institutions communales?

On pourrait multiplier les exemples dans le domaine des transports, de la gestion des déchets, des travaux de voirie, de l'aménagement du territoire, etc. Une question se pose. Peut-on toujours se payer le luxe d'une pareille (dés)organisation? L'échelon communal sous la forme actuelle est-il toujours adapté? Des solutions existent. Les collaborations intercommunales, avanceront certains élus locaux. Dans l'Ouest lausannois, une chatte n'y retrouverait pas ses petits! De plus, elles échappent au contrôle démocratique légitime des conseils communaux. Pourquoi pas une fusion de communes? Avant de l'affirmer, le comité du PS de l'Ouest lausannois souhaite en connaître la faisabilité.

### **En conséquence, le groupe socialiste demande à la Municipalité**

- 1) d'établir un inventaire exhaustif de toutes les collaborations intercommunales dans lesquelles la commune de Renens est engagée à l'intérieur et à l'extérieur du nouveau district de l'Ouest lausannois,
- 2) de demander, en collaboration avec les autres communes du nouveau district, à un institut neutre (par exemple l'IDEAP), d'étudier, à moyen terme, la possibilité de simplifier et améliorer la situation actuelle
  - soit par une fédération de communes ou une agglomération de communes
  - soit par une fusion des communes de l'ouest lausannois.

Le **Président** ouvre la discussion sur ce postulat.

**Mme Marianne Huguenin**, syndique, suggère qu'une commission du Conseil se penche sur ce postulat, avec un membre de la Municipalité, et décide ensuite de nous le transmettre. Il y a des pistes intéressantes, le problème principal étant celui de la faisabilité politique. Le Conseil doit décider s'il prend la peine de faire un premier travail en commission et un premier débat au Conseil avant d'envoyer ce postulat à la Municipalité.

**Mme Anne Hohlenweg**, en tant que présidente de la CARIC, demande que, s'il y a une commission, ce soit la CARIC qui s'en charge.

**M. Jean-Pierre Leyvraz** (Fourmi rouge) propose la nomination d'une commission.

**M. Jean-Jacques Ambresin** (PSR) se réfère à l'art. 53 du règlement, qui prévoit la nomination d'une commission pour statuer sur le bien-fondé du renvoi d'un postulat à la Municipalité. Il demande si c'est de cela qu'il s'agit ou si on en est déjà à la discussion de fond.

**M. Jacques Studer, président**, répond que la phase actuelle est la nomination d'une commission pour analyser ce postulat.

**M. Jean-Jacques Ambresin** demande qu'on prenne immédiatement ce postulat en considération et qu'on le renvoie à la Municipalité. Ou alors nous nommons une commission qui se pose la question si on veut renvoyer ce postulat à la Municipalité. A la limite, on pourrait se dire non, cette proposition vient trop tôt, ne nous intéresse pas..., ou d'autres arguments pour dire qu'on ne prend même pas en considération le postulat qui est fait. Il aimerait savoir sur quoi porte le vote.

**M. Jean-Pierre Leyvraz** a proposé une commission, non parce qu'il a des doutes sur l'opportunité d'envoyer ce postulat à la Municipalité, car pour lui c'est clair qu'il le faut. Mais si on peut l'envoyer à la Municipalité en glissant éventuellement quelques idées qui seraient venues dans la commission, c'est encore mieux.

Le **Président** met cette proposition aux voix, qui recueille l'appui de plus d'un dixième des membres présents. Ce postulat va donc transiter d'abord par une commission, qui va l'analyser, et préavisera sur son envoi à la Municipalité pour étude.

**M. Jean-Marc Reymond** (Arc-en-ciel) demande que ce soit la CARIC qui se charge de l'examen de ce postulat.

**M. Daniel Rohrbach** (PSR) mentionne que le motionnaire n'est pas membre de la CARIC.

Le **Président** met aux voix le renvoi de ce postulat à la CARIC. Proposition acceptée avec 5 abstentions. **Le postulat est renvoyé à la CARIC pour étude.** Si le motionnaire veut s'arranger avec la CARIC pour y participer, ce doit être possible.

**M. Michele Scala** (PSR) suite à l'interpellation de Mme Divorne et à la réponse de la Municipalité, quant à la répartition des élèves de Renens, suite également au communiqué de la Municipalité quant à la réaffectation du collège de la Planta en gymnase; et aux différents articles parus dans 24Heures, notamment des enseignants du Collège de la Planta qui s'inquiètent de leur emploi, et surtout de la qualité de l'enseignement, voire même de la disparition de certaines branches à options, comme le latin ou l'italien, dans les communes où il n'y a pas assez d'élèves, ceci en totale contradiction avec ce qui se fait maintenant au niveau de la région,

**demande à la Municipalité** des précisions sur l'avancement du rapatriement des élèves de VSB (nombre et établissements prévus) et sur la transformation du collège de la Planta en gymnase.

**Mme Myriam Romano, Municipale:** Le dossier est encore en cours d'élaboration. Les articles qui ont paru dans la presse sont tout à fait exacts; merci aux deux journalistes de 24Heures. Le groupe de travail pour la réorganisation scolaire de l'ouest lausannois (GTRSOL), mandaté par Mme la Cheffe du Département pour pouvoir étudier la question des établissements à trois voies. La loi scolaire, dans son article 47, nous demande de pouvoir avoir les trois voies dans le même établissement (VSO, VSG, VSB). Le GTRSOL a travaillé sur cette réorganisation. Lors de la dernière séance de ce groupe de travail, il a été décidé que très rapidement les VSG pourraient rester dans leur établissement, selon un plan qui a été élaboré avec les directeurs, et qui a été soumis au Canton. De ce fait, la Planta aura des classes qui vont se libérer petit à petit, d'où la proposition du GTRSOL au canton, qui a été relayé par le bureau intermunicipal, de demander au canton d'étudier la possibilité de faire de la Planta un gymnase cantonal. Ce projet est à l'étude au niveau du canton, un groupe de travail va se réunir tout prochainement, avec entre autres personnes les directeurs, le président du GTRSOL, le président de l'AIC. Ces délibérations devraient prendre fin à la fin mars, et vous serez tenu au courant. Pour revenir aux classes VSB, chaque année, nous avons à Renens un nombre d'élèves qui correspond à deux classes. Dans le planning que les directeurs et le GTRSOL ont proposé au Canton, il y a deux variantes, la première prévoit de démarrer en 2007, c'est-à-dire que Renens garderait ses VSB déjà à la rentrée scolaire de 2007, et il en est de même pour toutes les autres communes. Une deuxième variante où Ecublens et Bussigny démarraient en 2007, et les autres communes en 2008. Mais tout ceci est en discussion, il s'agit de variantes, rien n'est arrêté, mais en tous cas en ce qui concerne Renens, nous sommes prêts à accueillir nos élèves de pré-gymnasiale.

En ce qui concerne les enseignants de la Planta, au lendemain de la décision du GTRSOL, le directeur de la Planta a convoqué une conférence des maîtres où il a expliqué ce projet. Il y a également une circulaire qui a été envoyée à tous les enseignants. Le comité de direction de l'AIC est attentif à tout ce qui concerne les ressources humaines, et nous serons attentifs à ce que tout se passe bien; il n'y a pas que des enseignants à la Planta, il y a aussi du personnel administratif, il y a aussi des employés qui ne sont pas que les employés cantonaux, et ceux-ci sont du ressort de l'AIC. Les enseignants sont des employés cantonaux, c'est le canton qui devra gérer ça. Il nous a promis qu'il le fera le mieux du monde.

J'espère avoir ainsi répondu aux questions que vous vous posiez et reste à votre disposition.

**Mme Karine Clerc Ulloa** (Fourmi rouge) lit quelques traits d'une lettre-pétition que le comité de défense de la poste de Renens village a envoyé à la direction de la Poste, munie de 120 signatures récoltées dimanche dernier.

*C'est avec un grand intérêt que nous avons pris connaissance des courriers échangés avec la Municipalité de notre commune, concernant les perspectives pour les offices postaux, dans le projet Ymago. (...)*

*Vous dites bien que c'est la clientèle qui définit le comportement de la Poste, dans votre courrier du 4 décembre 2006 à la Municipalité de Renens. Mais vous insistez sur le critère de rentabilité de votre stratégie commerciale. Ce point nous inquiète pour les raisons suivantes :*

*La clientèle de Renens village est variée : composée de familles, de personnes habitant le quartier ou de passage dans le quartier, celle-ci est aussi composée de personnes âgées ou de personnes n'ayant pas, pour des raisons d'organisation familiale ou de mobilité, la possibilité de se rendre jusqu'au centre-ville. Notre comité défend un service public de qualité, lequel implique de façon incontournable, qu'il soit de proximité. L'utilisation d'Internet pour effectuer ses paiements demeure inaccessible pour beaucoup de personnes, soit faute d'installation personnelle, soit par choix de relations humaines, lesquelles entraînent la nécessité de maintenir des employés qualifiés dans des offices de poste. Cela répond également à votre souci, en qualité d'entreprise responsable sur le plan social, de préserver le plus grand nombre possible d'emplois. (...)*

*Nous espérons vivement que les critères retenus seront élargis, et comprendront une estimation tant du volume de prestations que de la mobilisation et des arguments des personnes soucieuses de maintenir leur service de proximité. Par exemple, si les statistiques de la poste du village ne révèlent qu'un nombre limité de prestations fournies, c'est peut-être parce que seuls des privés s'y rendent pour des paiements familiaux ou des envois de courriers simples. Pour autant, ces prestations sont précieuses.*

Mme Clerc Ulloa tenait à en informer le Conseil et espère que cette lettre sera reçue avec toute l'attention qu'elle mérite par la Poste.

**M. Cédric Depoisier (PSR):** Interpellation "Etat des projets relatifs à la mobilité douce dans l'Ouest"

Le Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL) suit des principes de développement durable. Il se fixe notamment comme objectifs d'améliorer le cadre de vie et l'image de l'Ouest lausannois, de maîtriser le développement du trafic individuel et motorisé, de renforcer l'offre de transports publics de manière coordonnée avec l'urbanisation et, *last but not least*, de favoriser la mobilité douce. Ce dernier objectif est l'apanage du chantier numéro 5 du SDOL.

Ce chantier a pour but un transfert modal conséquent du transport individuel motorisé vers d'autres types de mobilité que sont les transports publics, la mobilité piétonne et cycliste en les rendant plus attrayants que la voiture ou le scooter.

Le rapport d'étude du chantier 5 a été publié en mars 2006. Il préconise en particulier la généralisation à tous les chantiers du SDOL de nombreux principes relatifs à la mobilité douce et dresse deux cartes d'itinéraires pour les piétons et les cyclistes.

De ces cartes découle un catalogue de réalisations et d'améliorations à effectuer pour atteindre le but précité, notamment étoffer et compléter le réseau cyclable.

Initialement il était prévu de nommer un Délégué à la problématique cycliste, sorte de "Madame ou Monsieur Vélo", afin d'assurer la cohérence et l'adéquation des réalisations cyclistes dans tout l'Ouest lausannois. Or le poste dévolu à ce futur délégué a été supprimé du budget du SDOL.

Conscient qu'un développement durable et harmonieux de l'Ouest lausannois ne pourra se faire sans favoriser la mobilité douce, le Parti socialiste de Renens, dans le cadre d'une action commune du Parti socialiste de l'Ouest lausannois, demande à la Municipalité de bien vouloir lui rendre compte de la réalisation passée, actuelle et future du chantier 5 du SDOL sur la commune et lui expliquer pourquoi le poste de ce futur délégué, femme ou homme, a été supprimé.

**Mme Marianne Huguenin, syndique** désire répondre immédiatement. Le budget du SDOL est voté dans le cadre du Groupe de pilotage (GROPIL) du SDOL, qui regroupe les syndicats des huit communes concernées (y inclus Prilly), la Commune de Lausanne, les Conseillers d'Etat et des administratifs des services de l'Etat. Le fonctionnement du SDOL est financé, d'une part par un montant fixe de l'Etat, par un montant fixe de la Commune de Lausanne et par des montants des huit communes de l'Ouest qui eux, varient en fonction du budget de fonctionnement. Renens, par exemple, met un montant aux alentours de soixante mille francs. Les huit syndicats de l'Ouest lausannois n'ont pas soutenu, à ce stade-là, la création d'un poste de délégué de piste cyclable, comme ils n'ont pas soutenu à ce stade la transformation et le cofinancement par l'Ouest lausannois de l'antenne de Renens-roule et qui devait devenir Ouest-roule pour l'ensemble de l'Ouest lausannois. Il y a de nombreux débats dans le SDOL et en dehors entre les syndicats (les discussions se font au BIM, bureau intermunicipal entre les syndicats). Le budget du SDOL a augmenté ces dernières années, ce qui explique les réticences de nos communes voisines et ce qui montre par ailleurs bien les difficultés de toute la collaboration régionale.

La commune de Renens avait mis pour sa part à son budget le montant correspondant à ce délégué. Elle a gardé ce montant à son budget et elle entend bien développer déjà en 2007 certaines actions ponctuelles au niveau des pistes cyclables. D'autre part, on a repris la discussion au niveau du SDOL et du BIM pour le développement de Renens-roule (location de vélos à la gare de Renens), qui pourrait devenir Ouest-roule, mais cela se fera au niveau des communes de l'Ouest lausannois; la question du délégué piste cyclable peut être reprise sous la forme de mandats précis, puisqu'il s'agit de créer un schéma directeur des cycles dans l'ensemble de l'Ouest lausannois. Il n'y a aucun doute que cela fait partie des buts du chantier 5. Il est nécessaire que les communes puissent organiser leurs pistes cyclables non pas en s'arrêtant aux frontières communales, mais en les développant sur l'ensemble de l'Ouest lausannois. Des discussions sont en cours entre les syndicats des communes concernées et dans le cadre du SDOL et pour sa part elle a bon espoir que ceci puisse se faire dans le cadre du SDOL, même si on a retardé ce projet d'une année.

**M. Cédric Depoisier** remercie Mme la Syndique pour ses explications. Il attend qu'elle continue de tenir le Conseil au courant de l'évolution de ce chantier 5 du SDOL.

La parole n'est plus demandée, la séance est close.

Le Président remercie chacun pour son travail et donne rendez-vous le jeudi 29 mars 2007 à 20 h 15.

La séance est levée à 21 h 58

Le Président :

La Secrétaire :

Jacques Studer

Suzanne Sisto-Zoller